



Compte rendu de la séance du samedi 01 août 2020

sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame RAYNAUD Jacqueline, Monsieur CHAMBONNET Alain, Madame GUILLET Helene, Monsieur FILLIAS Lucien, Monsieur MAZIERE Philippe, Monsieur ROUX Thierry

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : *Philippe MAZIERE*

Délibérations du conseil:

Nomination des membres de la CCID :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu le renouvellement des assemblées délibérantes, d'établir la liste de la commission communale des services fiscaux (impôts directs). Le choix final des commissaires revient aux services des impôts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal propose :

Commissaires Titulaires

- VERNET Ludovic
- ROUX Thierry
- MAZIERE PHILIPPE
- LENAUD Alain
- CHAMPAGNAT Yves
- RAYNAUD Jacqueline
- GUILLET HELENE
- FILLIAS LUCIEN
- CHAMBONNET ALAIN
- JOLY David
- SEPCHAT Claudie
- MATHE Marcel

Commissaires Suppléants

- GUILLONNEAU Claude
- BOUCHET Adrien
- SEPCHAT Gérard(Prop. de bois)
- LANDELLE Irène
- DE WILDT Jos
- ROUX Sylvain
- ROUX Alain
- GENDRE Yvette
- MATHIEU Roland
- LE BARS Christophe
- FAURE Jean Luc
- ROIZENBERG David

Vente de terrain dans le bourg :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme Florence PAPON pour l'achat d'un terrain dans le bourg, le terrain face à la mairie.

Il s'agit de la parcelle AB 160 d'une contenance de 2 931 m². Cette parcelle est constructible.

Mme PAPON souhaite acquérir la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal échange sur la vente de la totalité de la parcelle.

Après un tour de table, les élus souhaitent conserver une partie de ce terrain environ 1 000 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- souhaite vendre la parcelle AB 160 située dans le bourg à Mme Florence PAPON,
- souhaite conserver un minimum de 1 000 m² de cette parcelle (possible création d'un parking pour la salle des fêtes),
- fixe le prix de vente à 7€/m²,
- précise que les frais de notaire (et de géomètre) seront à la charge de l'acheteur.

Normalisation des adresses :

Monsieur le Maire donne la parole à M Alain CHAMBONNET, 2ème adjoint.

Monsieur CHAMBONNET relate les 2 rendez-vous que certains membres de l'assemblée ont eu avec une représentante de La Poste.

Ce dernier explique que l'adressage devient nécessaire notamment pour les secours et pour bénéficier de la fibre à l'avenir.

La Poste va assurer une mission d'audit et de conseil auprès de la commune : elle va recenser les rues et les adresses.

Dans un second temps, La Poste nous proposera un projet d'adressage.

M Chambonnet précise que les élus ont choisi des plaques en email fond vert et écriture blanche : devis de La Poste de 5 687.22 €.

Les habitants seront associés au choix du nom de rue via des réunions qui seront organisées par hameaux.

Mais il y a un gros travail de collecte de données à effectuer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de confier l'audit et le projet d'adressage à La Poste
- d'accepter le devis de 5 687.22 € pour la fourniture de la signalétique
- de financer ce projet sur 2 exercices car il n'y pas de subventions possibles.

Fixation des indemnités des élus :

Le conseil municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 25.5 %.
- 1er et 2e adjoints : 9.9 %.

- de verser les indemnités mensuellement

- d'appliquer ces nouvelles indemnités à compter d'août 2020.

Convention avec Météo France :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil il avait informé l'assemblée que Météo France nous avait contacté pour installer une station météo automatique sur un terrain communal.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable.

Monsieur le Maire précise qu'il vient de recevoir un projet de convention de Météo France suite à leur visite et au choix du terrain (face au cimetière à côté du hangar communal).

La convention n'appelle aucune observation.

Météo France s'engage à payer un loyer de 150€/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Météo France pour la pose d'une station météo automatique.

Désignation des représentants au sein de la CLECT :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un mail de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Suite aux premières réunions de l'intercommunalité, il est nécessaire de désigner 2 personnes pour représenter Cros au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal désigne :

- Jean-Louis GATIGNOL Aubert 63810 CROS, Maire, titulaire
- Alain CHAMBONNET Chavignier 63810 CROS, 2ème adjoint, suppléant au sein de la CLECT.

Amendes de police 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police.

La dotation est limitée à 7 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté la DRD du Sancy pour établir une estimation car les aménagements envisagés se situent le long de la Route Départementale RD n°47 : le devis fourni est de 5 300 € HT pour 2 panneaux clignotants indiquant la vitesse autorisée à alimentation solaire.

Ce dernier précise qu'on pourrait poser ces panneaux dans le centre bourg afin de mieux signaler la zone 30 au niveaux des dos d'âne.

Après échange et discussion, l'assemblée pense qu'il serait plus judicieux de limiter la vitesse sur l'ensemble du bourg et que la traversée se fasse bien à 50 km/h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de déposer un dossier d'amendes de police auprès des services du Conseil Départemental,
- de proposer la pose de 2 panneaux clignotants à alimentation solaire indiquant 50km/h aux 2 panneaux d'entrée de bourg afin de sécuriser la traversée du bourg.

Questions diverses :

1. Présentation de l'opération de la Région "Bonus Relance"

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opération "Bonus Relance" de la Région. La Région peut subventionner un projet à hauteur de 50 % dans la limite d'un projet à 200 000 € HT. Ce financement est cumulable avec d'autres subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de réhabiliter les wcs publics en changeant la destination du lieu pour en faire un point d'accueil touristique avec pourquoi pas des bornes de recharge pour vélos et voitures.

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier ce projet.

2. Fête du Précieux Sang

M Alain LENAUD précise qu'il a pris des contacts pour que la messe ait lieu. Elle devrait se dérouler le 6 septembre.

La municipalité se propose de porter la fête cette année : il y aurait un concours de pétanque et un repas moules/frites. Mais tout cela est suspendu aux conditions sanitaires au moment de la fête et aux directives de l'Etat.

3. Défibrillateur

Des renseignements seront pris auprès d'entreprises pour la fourniture d'un défibrillateur et également auprès du Conseil Départemental qui subventionne cet achat.

4. Point propre

Le Conseil Municipal déplore l'état du point propre et la multiplication des dépôts sauvages.

La mise en place d'une vidéo surveillance est envisagée.

Le Conseil Municipal déplore également la mise en place des tournées de ramassage des ordures ménagères pendant le confinement (outes les 2 semaines). Cela n'est pas suffisant.

5. Tournées de La Poste

Le Conseil Municipal regrette que le service rendu par La Poste se soit autant détérioré.

La période de confinement a été très compliquée pour l'envoi et la réception du courrier sans parler de l'absentéisme des facteurs. Ce manque de sérieux est extrêmement dommageable aux usagers.

Le Conseil Municipal va interpeller la Poste sur ces faits.

6. Assurance s de la commune

En septembre, un appel d'offres sera lancé auprès des assureurs du secteur. Actuellement, la commune est assurée chez Groupama.

7. Site internet de la commune

Il est fait remarqué que le site i,nternet de la commune est obsolète. Les élus souhaitent que le site soit mis à jour et qu'il soit plus fonctionnel.

Lucien prendra contact avec Patricia pour faire ses mises à jour.